



Procès-verbal

De la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 16 janvier, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

Présents : Bruno CLIQUOT, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Laurent MISSONIER, Véronique PILLAT, Martine POURRAT.

Absents : Yves SEVENIER

Procurations : Yves SEVENIER pouvoir à Véronique HAUVILLE

Constatant que le quorum est atteint, Madame Véronique HAUVILLE ouvre la séance à 20h35.

Madame Le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- . Liste des membres de sections 2024
- . Appel d'offres restauration de l'église phase 2
- . Projet rénovation maison du bourg
- . Tarif eau
- . Lachaux
- . Convention déneigement
- . Service eau et assainissement

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur CLIQUOT Bruno est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Liste des membres de sections 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, chaque année, de réviser la liste des membres de section.

Après délibération le Conseil Municipal dresse la liste des membres des différentes sections de la commune.
(Liste consultable en mairie).

Appel d'offres restauration de l'église phase 2

L'ouverture des plis déposés par 5 entreprises pour exécuter les travaux de restauration de l'église phase 2 de Saint-Bonnet-Le-Bourg, a été effectuée le mardi 9 janvier 2024.

Après consultation des offres, les entreprises suivantes ont été retenues :

LOT	ENTREPRISE	HT	TTC
Lot 1 : Maçonnerie	<i>GENESTE</i>	207 221.28€	248 665.53€
Lot 2 : Cloches	<i>BODET CAMPANAIRE</i>	11 459.90€	13 751.88€
Lot 3 : Vitraux	<i>CLOVIS VITRAIL</i>	20 098.38€	24 118.06€

Le Conseil Municipal accepte le choix des entreprises et charge Madame le Maire de conduire toutes les procédures nécessaires dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics.

Projet rénovation maison du bourg

Madame le Maire informe les élus de l'avancement du projet de rénovation de la maison du bourg. L'entreprise PILL Architecture a réalisé une étude de faisabilité comprenant la réalisation d'un relevé du bâtiment, d'une esquisse et d'une estimation des travaux, ceux-ci estimés à 204 000€ HT. Un Audit énergétique a été réalisé pour un montant de 700€ HT.

Tarif Eau

Afin de répondre aux exigences du SPANC et de l'agence de l'eau pour bénéficier de subventions, Madame le Maire propose une revalorisation du prix du m² d'eau. Celui-ci étant de 1€/m³, le conseil municipal fixe à l'unanimité, le tarif suivant : 1.20€/m³ à partir de 2024.

Lachaux

Madame le Maire informe les élus, que l'entreprise Feneyrol doit présenter un nouveau devis pour la terrasse du bâtiment suite à la faillite de l'entreprise qui avait été retenue initialement.

Convention de déneigement

Après lecture de Madame le Maire de la convention de coopération entre la Commune de Saint-Bonnet-Le-Bourg et le Département du Puy-de-Dôme, concernant l'exercice du service de viabilité hivernale, le Conseil Municipal à l'unanimité charge Madame le Maire de signer la convention qui est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Service Commun Eau et Assainissement

Madame le Maire informe les élus qu'une réunion aura lieu le 26 janvier 2024 à la mairie concernant la création d'un service commun eau et assainissement présenté par Mr Daniel Forestier, Président de la Communauté de communes ALF, Mr Jean Savinel, Président de la commission eau et assainissement à la Communauté de communes ALF et Mr Jérôme Tournier, technicien à la Communauté de communes ALF. Les maires des communes de Saint-Bonnet-le-Bourg, Fournols, Doranges, Chambon/Dolore et St-Bonnet-Le-Chastel sont invités à y participer.

Divers :

- Abattoir d'Ambert

Madame le Maire présente aux élus le rapport d'observations définitives réalisé par la Cour régionale des comptes concernant l'abattoir d'Ambert.

Elle les informe que lors du dernier Conseil communautaire, un programme d'actions de mise aux normes de l'abattoir a été voté et que la Communauté de communes ALF est en attente d'une proposition de modèle économique réalisé par la Chambre d'Agriculture.

La séance est levée à 23h45

Véronique HAUVILLE,
Maire



Bruno CLIQUOT
Secrétaire de séance

